

Première Synthèses

Informations

LA RÉMUNÉRATION DANS LES ENTREPRISES EN 2007

une forte hausse dans les activités financières

En 2007, dans le secteur privé et semi-public, la rémunération brute mensuelle moyenne d'un salarié à temps complet s'est élevée à 2 661 euros (+3,1 % par rapport à 2006) et le salaire moyen net de tous prélèvements à 1 997 euros (+3,0 %). La hausse du salaire net moyen a été plus forte pour les cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles. L'écart de salaire net moyen entre les hommes et les femmes à temps complet est resté stable. En 2007, une femme gagnait en moyenne 18,8 % de moins qu'un homme.

Le salaire net moyen des salariés à temps complet a moins augmenté dans les entreprises de 1 à 9 salariés (+2,5 %) que dans l'ensemble des entreprises. Il a été légèrement plus dynamique dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+3,2 %) et la construction (+2,8 %). Les hausses les plus fortes ont été enregistrées dans les activités financières (+6,7 %) et l'énergie (+5,3 %).

Agrégées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS), les branches professionnelles qui offrent les rémunérations moyennes les plus élevées sont celles des banques, établissements financiers et assurances. Dans ces branches professionnelles, la hausse du salaire net a été en moyenne de 9,6 % en 2007.

En 2007, dans le secteur privé et semi-public, un salarié à temps complet a perçu, en moyenne, une rémunération brute de 2 661 euros, en hausse de 3,1 % par rapport à 2006 et un salaire net de 1 997 euros, en hausse de 3,0 % (tableau 1) (1). La rémunération brute et le salaire net progressent au même rythme compte tenu du peu de modification dans les taux de cotisations sociales en 2007. La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non: salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participa-

tion, ni l'intéressement lorsqu'il est placé sur un plan d'épargne entreprise (encadré 1).

En 2007, la hausse des prix à la consommation (y compris tabac) est estimée à 1,5 % en moyenne sur l'année 2007 (graphique 1). Ainsi, pour les salariés à temps complet, la hausse de pouvoir d'achat s'est élevée à 1,6 % en moyenne pour la rémunération brute et 1,5 % pour le salaire net contre respectivement 1,0 % et 0,4 % en 2006 [1]. Cette évolution favorable s'explique par la progression soutenue de l'activité et de l'emploi en 2007. En effet, la croissance en volume du

(1) - Les évolutions des rémunérations moyennes entre 2006 et 2007 et par catégorie socioprofessionnelle des salariés ont déjà été publiées par l'Insee [1]. Cette étude les rappelle brièvement et détaille plus spécifiquement ces évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.

Tableau 1

Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle en 2006 et 2007

	Rémunération brute			Salaire net		
	En 2006 (en euros)	En 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)	En 2006 (en euros)	En 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)
Cadres*.....	5 170	5 366	3,8	3 852	3 997	3,8
Professions intermédiaires.....	2 625	2 698	2,8	1 965	2 017	2,6
Employés.....	1 791	1 833	2,4	1 361	1 391	2,2
Ouvriers.....	1 883	1 928	2,4	1 422	1 459	2,6
Ensemble.....	2 580	2 661	3,1	1 938	1 997	3,0

Source :
Insee, Dads.

(*) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2007, un cadre à temps complet a perçu en moyenne 3 997 euros nets par mois, soit 3,8 % de plus qu'en 2006.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

PIB s'est établie à 2,3 % en moyenne en 2007, après une hausse de 2,2 % en 2006 et l'emploi salarié dans le secteur concurrentiel a progressé en glissement annuel de 1,9 % en 2007 après une hausse de 1,4 % en 2006 [2].

Une conjoncture plus favorable aux cadres

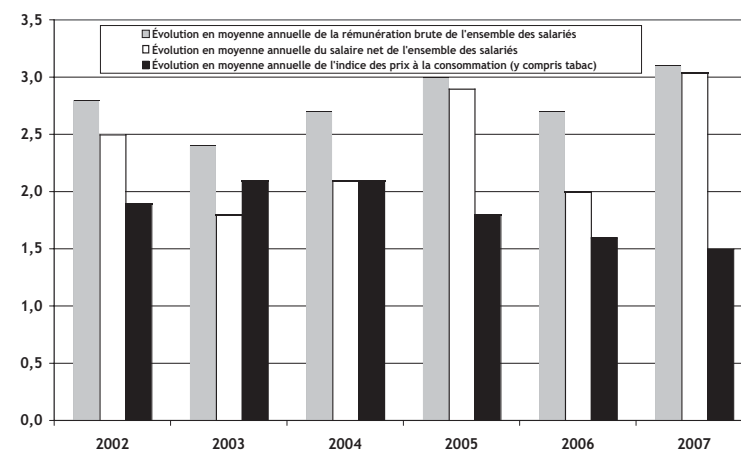
En 2007, la hausse du salaire net en euros courants a été de 3,8 % pour les cadres (tableau 1), en nette accélération par rapport à 2006 (2,1 %). Cette forte progression s'explique en partie par une évolution des primes et autres compléments de rémunération plus favorable qu'en 2006. En effet, pour les cadres, l'évolution des rémunérations brutes moyennes a été supérieure à celle du salaire mensuel de base (SMB) (2) en 2007 alors qu'elle en était très proche en 2006 [3].

En 2007, le salaire net des professions intermédiaires et celui des ouvriers à temps complet ont augmenté en moyenne de 2,6 % tandis que celui des employés a progressé de 2,2 %, marquant une accélération par rapport à l'année précédente (2,1 %, 1,4 %, 1,6 % respectivement en 2006). Pour ces catégories socioprofessionnelles, les

(2) - Le salaire mensuel de base (SMB) ne comprend ni les primes, ni les heures supplémentaires. Il s'agit d'un salaire brut, avant déduction des cotisations sociales. Il correspond généralement au montant inscrit sur la première ligne de la fiche de paie du salarié. Le SMB des cadres a progressé de 2,5 % en 2007.

Graphique 1
Évolutions moyennes annuelles des rémunérations et des prix à la consommation depuis 2002

Évolution en %

Source :
Insee, DADS.

Lecture : en 2007, la rémunération brute moyenne d'un salarié à temps complet a augmenté de 3,2 % et le salaire net de 3,1 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 %.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

évolutions ont été très proches de celles du salaire mensuel de base en 2007.

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes reste stable

En 2007, une femme salariée à temps complet dans le secteur privé et semi-public a perçu en moyenne un salaire net mensuel de 1 736 euros, inférieur de 18,8 % à celui d'un homme (tableau 2). Cet écart est de -5,4 % chez les employés et de -12,3 % pour les professions intermédiaires. Il est beaucoup plus marqué parmi les cadres et les ouvriers : respectivement -23,6 % et -17,2 %.

Entre 2006 et 2007, l'écart de salaire net moyen entre les femmes et les hommes s'est réduit

de 0,3 point pour les employés, catégorie où les femmes sont particulièrement présentes. En revanche, l'écart a augmenté pour les cadres (+0,5 point), les professions intermédiaires (+0,2 point) et les ouvriers (+0,3 point). Pour l'ensemble des salariés, l'écart de salaire net entre les femmes et les hommes est resté stable.

Des salaires plus dynamiques dans les entreprises de 10 salariés ou plus

En 2007, le salaire net moyen des salariés à temps complet a augmenté plus rapidement dans les entreprises de 10 salariés ou plus (+3,4 %) que pour les entreprises de 1 à 9 salariés (+2,5 %, tableau 3). La moindre augmentation des salaires dans les

Tableau 2

Écart de rémunérations mensuelles moyennes entre les femmes et les hommes par catégorie socioprofessionnelle pour les salariés à temps complet en 2007

	Rémunération brute mensuelle (en euros)			Salaire net mensuel (en euros)			Écart de salaire net femmes/hommes (en %)
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	
Cadres*.....	5 366	4 438	5 721	3 997	3 268	4 276	23,6
Professions intermédiaires.....	2 698	2 504	2 831	2 017	1 862	2 123	12,3
Employés.....	1 833	1 808	1 888	1 391	1 366	1 444	5,4
Ouvriers.....	1 928	1 640	1 975	1 459	1 239	1 495	17,2
Ensemble.....	2 661	2 323	2 842	1 997	1 736	2 138	18,8

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2006, le salaire net mensuel moyen d'une femme salariée à temps complet s'est élevé à 1 736 euros, soit 18,8 % de moins que celui d'un homme à temps complet.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Source :
Insee, Dads.

Tableau 3

Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par tranche de taille d'entreprise en 2006 et 2007

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)
De 1 à 9 salariés.....	2 169	2 209	1,9	1 642	1 683	2,5
De 10 à 19 salariés.....	2 372	2 461	3,7	1 797	1 869	4,0
De 20 à 49 salariés.....	2 497	2 561	2,6	1 886	1 934	2,5
De 50 à 99 salariés.....	2 523	2 635	4,4	1 895	1 979	4,4
De 100 à 249 salariés.....	2 607	2 685	3,0	1 945	2 003	2,9
De 250 à 499 salariés.....	2 693	2 788	3,6	1 999	2 070	3,6
500 salariés ou plus.....	2 844	2 943	3,5	2 131	2 197	3,1
Ensemble.....	2 580	2 661	3,1	1 938	1 997	3,0

Lecture : en 2007, un salarié à temps complet d'une entreprise de 10 à 19 salariés a perçu en moyenne 1 869 euros nets par mois, soit 4,0 % de plus qu'en 2006.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Source :
Insee, Dads.

entreprises de moins de 10 salariés peut s'expliquer en partie par la forte proportion de salariés rémunérés au Smic et la revalorisation modérée de celui-ci au 1^{er} juillet 2007 (+2,1 %). En effet, dans ces entreprises, 28,7 % des salariés ont été concernés par la revalorisation du Smic en 2007 [4]. Elle peut s'expliquer aussi par la plus forte proportion de cadres dans les entreprises de 10 salariés ou plus, ces derniers ayant bénéficié en moyenne de fortes hausses de rémunération en 2007 grâce aux primes et aux indemnités.

Le salaire net mensuel d'un salarié à temps complet est d'autant plus élevé qu'il travaille dans une entreprise de taille importante : 2 197 euros dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 1 869 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 683 euros en moyenne dans une entreprise de 1 à 9 salariés (tableau 3).

Encadré 1

LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 12^{ème} des déclarations de 2006 et 2007. Les données sont définitives pour 2006 et semi-définitives pour 2007. Les évolutions étudiées ici portent sur les salariés à temps complet du secteur privé et semi-public. Sont exclus les apprentis et les stagiaires ainsi que les salariés du secteur agricole, les agents de la fonction publique d'État, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics.

La rémunération brute correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placé ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

La rémunération nette est calculée à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Elle est nette de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Elle ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Elle comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Afin de tenir compte du fait que certains salariés ne sont employés qu'une partie de l'année, les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée pour le calcul des moyennes. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an.

De fortes hausses dans l'industrie

En 2007, l'activité dans la construction est restée très dynamique et la hausse des salaires nets y a atteint en moyenne 2,8 % (tableau 4). Toutefois, la construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles avec 1 735 euros nets par mois en moyenne.

En 2007, le salaire net mensuel des salariés à temps complet a augmenté de 3,4 % en moyenne dans l'industrie (y compris énergie) après 2,3 % en 2006 (tableau 4), dans un contexte où

la production manufacturière a été plus dynamique (+2,5 % après +1,5 %), tirée notamment par celle des biens intermédiaires et le rebond de la production automobile [5]. L'augmentation des salaires a été inférieure à 2 % dans le secteur de la construction navale, aéronautique et ferroviaire, mais supérieure à 2,5 % dans toutes les autres activités de l'industrie, avec des hausses particulièrement fortes dans les industries de biens intermédiaires et des biens de consommation.

En 2007, l'énergie est restée le secteur industriel le plus rémunérateur avec 2 836 euros nets mensuels pour les salariés à

temps complet. Le salaire net a atteint 2 943 euros pour les salariés des entreprises produisant des combustibles et des carburants où la hausse a été très supérieure à la moyenne (+6,3 %) tout comme dans le secteur de l'eau, du gaz et de l'électricité (+5,2 %). Dans ces secteurs, la hausse de la rémunération brute a été encore plus favorable, respectivement 6,5 % et 5,4 % (tableau 4). L'augmentation du SMB n'y dépassant pas 2,9 %, la progression des rémunérations a été favorisée par l'augmentation des autres composantes : primes, heures supplémentaires, indemnités et épargne salariale.

Tableau 4
Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par secteur d'activité en 2006 et 2007

Activité économique (NES16, NES36)	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)
Ensemble.....	2 580	2 661	3,1	1 938	1 997	3,0
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0).....	2 220	2 291	3,2	1 652	1 695	2,6
EC : Industrie des biens de consommation (C1 à C4).....	2 823	2 936	4,0	2 081	2 154	3,5
C1 : Habillement, cuir.....	2 123	2 199	3,6	1 601	1 654	3,3
C2 : Édition, imprimerie, reproduction.....	2 983	3 076	3,1	2 245	2 308	2,8
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien.....	3 647	3 792	4,0	2 591	2 678	3,4
C4 : Industries des équipements du foyer.....	2 287	2 348	2,7	1 698	1 740	2,5
ED : Industrie automobile (D0).....	2 834	2 943	3,9	2 121	2 184	3,0
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3).....	2 957	3 042	2,9	2 178	2 241	2,9
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	3 406	3 469	1,9	2 458	2 505	1,9
E2 : Industries des équipements mécaniques.....	2 626	2 703	2,9	1 952	2 007	2,8
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques.....	3 356	3 484	3,8	2 467	2 563	3,9
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6).....	2 562	2 669	4,2	1 903	1 975	3,8
F1 : Industries des produits minéraux.....	2 519	2 627	4,3	1 846	1 920	4,0
F2 : Industrie textile.....	2 169	2 286	5,4	1 638	1 718	4,9
F3 : Industries du bois et du papier.....	2 331	2 420	3,8	1 748	1 807	3,4
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques.....	2 766	2 865	3,6	2 041	2 109	3,3
F5 : Métallurgie et transformation des métaux.....	2 459	2 564	4,2	1 836	1 909	4,0
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques.....	2 854	2 984	4,6	2 114	2 195	3,8
EG : Énergie (G1 et G2).....	3 514	3 700	5,3	2 693	2 836	5,3
G1 : Production de combustibles et de carburants.....	3 956	4 214	6,5	2 769	2 943	6,3
G2 : Eau, gaz, électricité.....	3 436	3 621	5,4	2 680	2 820	5,2
EH : Construction (H0).....	2 259	2 301	1,9	1 688	1 735	2,8
EJ : Commerce (J1 à J3).....	2 380	2 445	2,7	1 781	1 831	2,8
J1 : Commerce et réparation automobile.....	2 260	2 311	2,3	1 694	1 740	2,7
J2 : Commerce de gros, intermédiaires.....	2 865	2 960	3,3	2 134	2 205	3,4
J3 : Commerce de détail, réparations.....	1 999	2 049	2,5	1 505	1 541	2,4
EK : Transports (K0).....	2 448	2 509	2,5	1 887	1 931	2,3
EL : Activités financières (L0).....	3 877	4 128	6,5	2 819	3 009	6,7
EM : Activités immobilières (M0).....	2 693	2 759	2,4	2 040	2 094	2,6
EN : Services aux entreprises (N1 à N4).....	2 766	2 850	3,0	2 101	2 161	2,9
N1 : Postes et télécommunications.....	2 570	2 678	4,2	2 081	2 144	3,0
N2 : Conseils et assistance.....	3 642	3 756	3,1	2 719	2 808	3,3
N3 : Services opérationnels.....	1 902	1 947	2,4	1 451	1 483	2,2
N4 : Recherche et développement.....	3 935	4 012	2,0	2 883	2 950	2,3
EP : Services aux particuliers (P1 à P3).....	2 125	2 189	3,0	1 626	1 678	3,1
P1 : Hôtels, cafés et restaurants.....	1 909	1 962	2,8	1 457	1 499	2,8
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives.....	3 030	3 153	4,1	2 338	2 438	4,3
P3 : Services personnels et domestiques.....	1 674	1 719	2,7	1 271	1 304	2,6
EQ : Éducation, Santé et action sociale (Q1 et Q2).....	2 147	2 208	2,8	1 623	1 667	2,7
ER : Activités associatives (R2).....	2 461	2 504	1,7	1 833	1 882	2,7
Industrie hors construction (EB à EG).....	2 709	2 810	3,7	2 012	2 080	3,4
Tertiaire (EJ à ER).....	2 579	2 662	3,2	1 946	2 008	3,2

Source :
Insee, Dads.

Lecture : dans le secteur des industries agricoles et alimentaires, un salarié à temps complet a perçu un salaire net mensuel moyen de 1 695 euros en 2007, soit 2,6 % de plus qu'en 2006.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Dans le tertiaire, des évolutions salariales nettement plus favorables qu'en 2006

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel a augmenté en moyenne de 3,2 % en 2007 pour les salariés à temps complet contre 1,8 % en 2006 (tableau 4). L'augmentation du salaire net moyen a atteint 6,7 % dans les activités financières et 4,3 % dans les activités récréatives, culturelles et sportives. En effet, l'activité s'est maintenue dans la finance en 2007 malgré les premières turbulences liées à la crise des « subprimes » [5]. L'évolution du SMB ne dépassant pas 2,5 % dans ces deux secteurs, la progression des rémunérations a donc été, comme dans l'industrie, liée à la hausse des autres composantes : primes, indemnités et épargne salariale.

En 2007, dans les services aux entreprises et les services aux particuliers, les salaires nets ont progressé respectivement de 2,9 % et 3,1 % en moyenne (tableau 4). Les services aux entreprises sont restés le principal moteur des services marchands avec une progression de l'activité de 2,9 % en volume, mais les services aux particuliers ont pris aussi un nouvel élan avec une croissance de 1,8 % [6]. La progression des salaires nets a aussi été soutenue dans le commerce (+2,8 %) dans un contexte où l'activité commerciale a été très dynamique [7]. L'augmentation a été plus favorable dans le commerce de gros que dans les autres activités du commerce.

Dans le tertiaire, le secteur le plus rémunérateur est la finance avec un salaire net mensuel moyen de 3 009 euros en 2007, suivi par la recherche-développement avec 2 950 euros et les acti-

ités de conseil et d'assistance avec 2 808 euros (tableau 4). L'hôtellerie-restauration, les services opérationnels et les services personnels ferment la marche avec respectivement 1 499, 1 483 et 1 304 euros nets mensuels.

De fortes augmentations dans les branches professionnelles des banques et des assurances

Depuis 2006, les salaires peuvent être analysés selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS, encadré 2) [8]. Entre 2006 et 2007, dans les branches professionnelles des banques, établissements financiers et assurances, la rémunération brute moyenne a augmenté de 8,6 % et le salaire net moyen de 9,6 % (tableau 5). Ces fortes augmentations sont dues aux primes

Encadré 2

CONVENTIONS ET ACCORDS : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

Le champ d'application des accords et des conventions de branche

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

L'extension des accords et des conventions collectives

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

L'identification des conventions collectives

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail a créé « l'identifiant de convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE (CRIS)

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique de synthèse (NES), dont les regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (CRIS), élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau CRIS1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau CRIS2 en comprend 64 et le niveau CRIS3, le plus détaillé, en comporte 137. La CRIS est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2008 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2008.

exceptionnelles qui ont été distribuées au 1^{er} trimestre 2007 à certains cadres des banques et des assurances [1].

En 2007, la hiérarchie des regroupements conventionnels est la même qu'en 2006. Les branches des banques, des établissements financiers et des assurances offrent les salaires moyens les plus élevés avec plus de 2 900 euros nets par mois

pour les salariés à temps complet (tableau 5). Suivent ensuite, avec des salaires nets compris en moyenne entre 2 400 euros et 2 700 euros, les branches des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises, de la chimie et pharmacie, des professions juridiques et comptables. À l'opposé, les salaires nets les plus faibles (moins de 1 400 euros par mois en moyenne) sont enregistrés dans

les branches du nettoyage, de la manutention, de la récupération et de la sécurité ainsi que dans certaines branches marquées par une proportion relativement forte de salariés peu qualifiés et de jeunes (ouvriers du bâtiment dans les entreprises de moins de 10 salariés, boulangeries-pâtisseries artisanales, coiffure).

Nicolas BIGNON (Dares).

Bibliographie

[1] Bessière S., Depil S. (2009), « Les salaires dans les entreprises en 2007 : une forte progression », *Insee Première* n° 1235, Insee.

[2] Domens J. (2009), « L'emploi salarié au premier trimestre 2009 », *Premières Informations* n° 24.1, Dares.

[3] Dubreu N. (2008), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4^{ème} trimestre 2007 », *Premières Synthèses* n° 13.1, Dares.

[4] Berry J.-B. (2008), « Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007 », *Premières Informations* n° 10.3, Dares.

[5] Arnaud F., Houriez G., Mahieu R. (2008), « Les comptes de la nation en 2007 : la progression de l'activité se maintient », *Insee Première* n° 1189, Insee.

[6] Hassan M.E., Jlassi M., Minne M.D. (2008), « Les services marchands en 2007 : les services aux entreprises ralentissent, les services aux particuliers se redressent », *Insee Première* n° 1197, Insee.

[7] Michel C., O'Prey S., Vicaire V. (2008), « Le commerce en 2007 : une année dynamique », *Insee Première* n° 1198, Insee.

[8] Berry J.-B. (2008), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2007 », *Premières Informations* n° 26.3, Dares.

Tableau 5

Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par branche professionnelle en 2007

Conventions regroupées pour l'information statistique CRIS1 dont principales conventions collectives	Effectifs moyens en 2007 (hors apprentis)	Part des salariés à temps complet (en %)	Rémunération brute		Salaire net	
			Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Évolution sur un an (en %)
A : Métallurgie et sidérurgie	2 038 100	92	3 136	2,9	2 314	2,7
dont : 0054 - Métallurgie région parisienne	334 100	94	2 743	3,1	1 997	2,5
0650 - Métallurgie cadres	464 800	88	5 647	2,5	4 147	2,2
B : Bâtiment et travaux publics	1 152 100	94	2 319	2,7	1 742	2,9
dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés	216 000	95	1 804	2,6	1 373	3,4
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés	387 700	95	1 982	2,6	1 497	3,0
1702 - Travaux publics ouvriers	180 000	96	2 040	2,4	1 523	2,0
2609 - Bâtiment ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise)	165 500	85	2 605	3,5	1 943	3,9
C : Chimie et pharmacie	531 800	88	3 609	3,5	2 597	3,3
dont : 0044 - Industries chimiques	216 300	92	3 662	2,8	2 628	3,1
0176 - Industrie pharmaceutique	165 700	89	4 202	3,7	2 998	2,8
1996 - Pharmacie d'officine	48 300	64	2 251	2,6	1 675	2,6
D : Plastiques, caoutchouc et combustibles	277 400	93	2 939	3,4	2 146	2,9
dont : 0292 - Plasturgie	154 900	93	2 531	4,2	1 879	3,3
E : Verre et matériaux de construction	244 000	93	2 631	3,9	1 926	4,1
F : Bois et dérivés	338 900	90	2 445	3,7	1 823	3,3
G : Habillement, cuir, textile	523 000	78	2 238	2,7	1 687	2,5
dont : 0018 - Industries textiles	115 900	90	2 330	2,7	1 745	2,6
H : Culture et communication	538 800	86	3 201	2,6	2 377	2,6
dont : 1518 - Animation	68 100	63	1 975	1,2	1 501	1,1
I : Agro-alimentaire	733 300	87	2 315	3,2	1 719	2,9
dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales	53 100	76	1 750	3,9	1 308	2,3
J : Commerce de gros et import - export	401 900	92	2 869	2,8	2 148	2,7
dont : 0573 - Commerce de gros	353 400	92	2 725	3,2	2 042	3,0
K : Commerce principalement alimentaire	701 600	64	2 140	2,4	1 590	2,3
dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire	695 100	64	2 139	2,4	1 588	2,3
L : Commerce de détail principalement non alimentaire	416 500	80	2 244	3,7	1 671	3,6
dont : 1517 - Commerce de détail non alimentaire	125 800	81	1 998	3,4	1 530	3,6
M : Services de l'automobile et des matériels roulants	464 400	91	2 284	2,9	1 717	3,1
dont : 1090 - Services de l'automobile	396 300	90	2 258	2,9	1 696	3,1
N : Hôtellerie, restauration et tourisme	824 600	74	2 027	3,0	1 545	3,3
dont : 1979 - Hôtels cafés restaurants	541 400	79	1 980	3,2	1 517	3,4
O : Transports (hors statuts)	794 500	91	2 405	2,5	1 808	2,3
dont : 0016 - Transports routiers	649 000	92	2 246	2,1	1 689	2,1
P : Secteur sanitaire et social	859 300	74	2 411	2,5	1 813	2,6
dont : 0029 - Hospitalisation à but non lucratif	131 400	72	2 596	1,6	1 933	1,8
2264 - Hospitalisation privée	190 800	78	2 146	2,9	1 632	2,9
Q : Banques, établissements financiers et assurances	716 200	85	4 470	8,6	3 239	9,6
dont : 1672 - Sociétés d'assurances	133 700	82	4 445	15,1	3 219	17,6
2120 - Banques	328 100	85	4 907	9,0	3 537	10,3
R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment	291 100	80	2 837	2,6	2 135	2,4
dont : 1527 - Immobilier	162 800	78	2 878	1,8	2 188	1,7
S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises	707 000	88	3 550	1,7	2 660	1,8
dont : 1486 - Bureaux d'études techniques	637 400	89	3 721	2,2	2 787	2,2
T : Professions juridiques et comptables	202 600	84	3 206	2,5	2 415	2,4
dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables	126 600	83	3 293	4,4	2 463	3,7
U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité	545 700	68	1 856	2,3	1 416	2,1
dont : 1351 - Prévention et sécurité	132 700	90	1 708	2,1	1 302	1,9
1810 - Entreprises de propreté	301 200	50	1 616	0,6	1 257	0,4
V : Branches non agricoles diverses	423 700	76	2 406	4,0	1 799	4,1
dont : 2596 - Coiffure	52 200	77	1 627	2,9	1 234	3,1

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2008

Lecture : en 2007, dans le regroupement de niveau 1 de la CRIS, Métallurgie et sidérurgie, la rémunération mensuelle brute d'un salarié à temps complet s'est élevée en moyenne à 3 136 euros.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur marchand non agricole, France métropolitaine.

Source : Insee, Dads.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.